



# MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

## COMPTE RENDU

<b>Séance</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Date-Heure</b>	<b>07/10/2013 à 19h00</b>
<b>Lieu</b>	<b>Mairie</b>
<b>Session</b>	<b>Publique</b>
<b>Référence</b>	<b>CM-CR-2013-05</b>
<b>Etat du document</b>	

<b>Présents</b>	<b>Nicolas Rébérot Patricia Lucot Eric Debosque arrivé à 19h15 Bertrand Pointier Benjamin Dubois Stéphanie Rébaudo</b>	<b>Dominique van Zuilen Antoine Ferté Francis Hutin André Destrez Marc Guérin Bruno Lencel</b>
<b>Absents excusés</b>	<b>Silvie Szczuka</b>	
<b>Absents</b>	<b>Sylvie Prédot , Eric Wintrebert</b>	
<b>Procurations</b>	<b>Silvie Szczuka donne pouvoir à Patricia Lucot</b>	
<b>Secrétaire de séance</b>	<b>Francis Hutin</b>	
<b>Début de la séance</b>	<b>19 h 00</b>	
<b>Fin de la séance</b>	<b>19 h 50</b>	

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	12
Conseillers votants :	13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 octobre 2013

Date d'affichage : 3 octobre 2013

### MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du lundi 15 juillet 2013, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie, le vendredi 19 juillet 2013 dans les conditions prévues à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### CONVOCATION

Le 2 octobre 2013, nous, Nicolas REBEROT, Maire de Ressons le Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le lundi 7 octobre 2013 à 19h00, en salle du conseil municipal.

### PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons le Long, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le lundi 7 octobre 2013 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Nicolas REBEROT, Maire.

# Ordre du jour

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 15 juillet 2013.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil désigne Francis HUTIN, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Eric Debosque est arrivé à 19h15.

Ordre du jour :

1 – Finances

11 - 2<sup>ème</sup> avis de la CRC

12 - Demandes de subventions pour l'écoquartier (DETR, Région, amendes de police)

13 – Mise à jour des tarifs communaux

14 – Divers (acquisition et vente terrains, frais déplacement, subvention associations)

2 – Travaux et urbanisme

21 – Enquête publique

22 – PLUi

23 – MOE extension la Vache Noire

3 – Divers

31 - Convention chenil

32 – Jumelage

33 – Document unique

34 – DIA, Décisions dans le cadre des délégations

35 – Tour de table / Questions diverses

## 1 – FINANCES

### 11 – 2<sup>ème</sup> avis de la CRC – n° 2013-131

Le maire indique aux conseillers, conformément à l'article L.612-19 du code général des collectivités territoriales, que la chambre régionale des comptes de Nord – Pas de Calais, Picardie a rendu un second avis n° 2013-0208 le 9 août 2013 qui met fin à la procédure engagée par la saisine du préfet de l'Aisne en date du 7 mai 2013.

### 12 – Demandes de subventions pour l'écoquartier (DETR, Région, amendes de police)

#### Objet : Demande de subvention région Picardie pour Ecoquartier – n°2013-132

Le maire propose au conseil municipal de solliciter le conseil régional de Picardie dans le cadre des travaux à réaliser dans le projet d'écoquartier de la Trésorerie.

Il propose de présenter lors d'un prochain conseil les demandes de subventions au titre de la répartition du produit des amendes de police et au titre de la DETR afin d'affiner par poste les montants subventionnables.

### 13 – Mise à jour des tarifs communaux – n° 2013-133

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer le tarif de 10€ pour la prise en charge d'un animal venant d'une autre commune à compter du 8 octobre 2013.

Ce montant, ainsi que ceux afférents à l'hébergement et à l'alimentation de l'animal seront facturés à la commune ayant pris l'arrêté de mise en fourrière, charge à elle de la répercuter au propriétaire.

Tableau récapitulatif :

<b>Amende animal divagant (arrêté 2009-051 du 23/09/2009)</b>		
Capture aux heures ouvrables : Du lundi au vendredi <b>de 8 h à 17 h,</b>		60 €
Capture aux heures non ouvrables : Du lundi au vendredi <b>de 17 h à 8 h,</b> Et les samedis, dimanches et jours fériés		120 €
Prise en charge d'animal venant d'une autre commune		10 €
nourriture		20 €/jour
hébergement		10 €/jour

autres frais		Coûts réels
--------------	--	-------------

Le conseil décide à l'unanimité de demander 10€ pour la prise en charge d'animal venant d'une autre commune.

### **15 – Divers (acquisitions et vente terrains, frais déplacement, subvention associations)**

#### **Objet : Vente des terrains à l'entrée de la STEP – n° 2013-136**

Le Maire propose la vente des 3 terrains communaux à l'entrée de la STEP. Une proposition pourrait être faite à hauteur de 70 000 €.

Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

#### **Objet : Subventions complémentaires aux associations – n° 2013-134**

Pour permettre aux membres de l'association ECVAisne de pouvoir organiser leur course de VTT à Ressons le Long, et pour soutenir l'action de l'association Mémoire et Patrimoine du Ressonnais,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

Décide d'allouer à aux associations suivantes un complément de subvention :

- d'un montant de **20 euros** (vingt euros) à l'association ECVAisne.
- d'un montant de **50 euros** pour l'association Mémoire et Patrimoine du Ressonnais

## **2 – TRAVAUX ET URBANISME**

### **21 – Enquête publique**

L'enquête se déroulera à la mairie du **4/11/2013** au **4/12/2013**, aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra prendre connaissance des dossiers et soit consigner ses observations sur les registres d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur au **2 rue de l'église 02290 RESSONS-LE-LONG** ou selon les moyens de communication électronique suivants : **mairie.ressons-le-long@wanadoo.fr**

### **22 – PLUi – n° 2013-135**

Le conseil municipal de Ressons-le-Long exprime sa ferme opposition au transfert automatique de la compétence transférant de manière contrainte la réalisation des plans locaux d'urbanisme (PLU), documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale, aux communautés d'agglomération et de communes ;

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette opposition au transfert automatique de compétence.

### **23 – MOE extension la Vache Noire**

Saunier et associés a subi une liquidation judiciaire.

Le Maire propose de relancer le marché pour cette MOE

## **3 – DIVERS**

### **31 – Convention chenil**

Une convention pour la mise à disposition du chenil est en cours d'étude.

### **32 – Jumelage**

Proposition d'un habitant de Ressons sur Matz de jumeler tous les Ressons de France dans le but de développer des liens avec d'autres communes.

Le conseil municipal accepte le principe de jumelage à l'unanimité

### **33 – Document Unique**

**Objet : Mise en place d'une démarche de prévention basée sur la rédaction du document unique et demande de subvention auprès du FNP – n°2013-137**

Le Maire propose au Conseil Municipal de :

- S'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation préalable du document unique.
- Solliciter l'accompagnement du Centre de Gestion de l'Aisne.
- S'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mettre en place des actions de prévention.
- Nommer en interne un agent référent qui aura la charge de suivre et d'animer la démarche.
- Solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**ADOpte ces propositions** à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la démarche,

**AUTORISE** la commune à recevoir la subvention du Fonds National de Prévention correspondant au travail réalisé par les agents.

Adopté à l'unanimité

### **34 – DIA, Décisions dans le cadre des délégations**

#### **Objet : Examen de déclarations d'intention d'aliéner – n°2013-138**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les 3 DIA parvenues depuis le dernier conseil municipal :

Le Maire a renoncé au droit de préemption pour ces ventes, en l'absence de projet communal sur ces biens.

#### **Objet : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au Maire – n°2013-139**

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie,

### **35 – Tour de table / Questions diverses**

Bertrand Pointier : 3 demandes pour l'attribution d'un logement communal suite à la réception de 3 dossiers complets

- dossier A : avis favorable
  - dossier B : avis défavorable (revenus)
  - dossier C : avis défavorable (composition familiale et délai incompatible avec la libération du logement)
- Il propose l'attribution du logement au dossier A à partir du 19 décembre 2013.

La liste des nouveaux élus à l'APE est donnée aux membres du conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Ressons le Long, le 9/10/2013

Le Maire,

Nicolas REBEROT